

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX FLEUVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PROCES VERBAL

Séance du 7 février 2011

Président: M. Yves JEGO

Présents : MMES : PIETROBON, PESALOVO, PINEAU, JACQUIER, JAMET, DREZE, AOUIDAD, GADEAU, et GAUTHIER

MM : VILLETTE, GERIN, ANDREINI, BLANCHARD, BARTHOUMIEUX, PESQUET, CORBIN, BERNARD, PELLE, BLANCHOT, LAVAUX, SENOBLE, RAVETTO, METAY, LE GARLANTEZEC, BEZANGER, LORET, EVEN, LEFIER, LEVEQUE, FONTAINE, LECHNER, JACQUIER, CHEREAU, JEGO, ALBOUY-GUIDICELLI, MAILIER, BRUN, GAULTIER, SEMELLE, HUSSON, TYCHENSKY, GORACY, FONTAN, BENARD, MAILLARD, RUIZ, BAZIRE et PIETROIS.

Absents représentés : Mme TIMON par M. CORBIN
M. DEMELUN par M. LE GARLANTEZEC
M. GARCIA par M. BRUN
M. CAHIN par Mme DREZE
Mme DE SAINT LOUP par M. FONTAN
M. TROUVE par Mme AOUIDAD

Absents excusés : M PATY,
Mme DUPRE

M LEFIER a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Président procède à l'appel des Délégués et, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte.

PUIS, LE CONSEIL AINSI CONSTITUE :

Approuve à l'unanimité :

♦ le procès verbal n° 55 relatif à la séance du Conseil Communautaire du 13 décembre 2010

Procède:

♦ au débat d'orientations budgétaires 2011

Décide à l'unanimité :

♦ de créer un poste de technicien territorial principal de 2^{ème} classe à temps plein, à compter du 1^{er} mars 2011

Valide à l'unanimité:

- ◆ l'accueil d'un étudiant stagiaire pour une période de 5 mois

Décide à l'unanimité:

- ◆ de ne pas restituer les dépôts de garantie versés par les constructeurs pour une somme de 39 673 euros dans le cadre du chantier de la ZAC des Rougeaux

Autorise à la majorité absolue:

- ◆ Monsieur le Président ou son délégataire à signer la convention de location de la Capitainerie avec la Ville de Montereau Fault Yonne

Approuve à l'unanimité:

- ◆ l'avenant n°1 de délégation de service public de l'assainissement de Forges le bourg et La Grande Paroisse

Valide à l'unanimité :

- ◆ l'avenant n° 2 de délégation de service public de l'assainissement de Salins, Hameaux de Forges, Cannes Ecluse, Esmans, La Brosse Montceaux, Marolles sur Seine

Accepte à l'unanimité:

- ◆ l'avenant n° 3 de délégation de service public de l'assainissement de Varennes sur Seine :

Fixe à l'unanimité:

- ◆ le montant de la redevance Eau et Assainissement pour l'année 2011

Autorise à la majorité absolue des votants :

- ◆ Monsieur le Président ou son délégataire à signer la convention d'objectifs avec la Maison de l'Emploi et de la formation Sud 77 et autorise le versement annuel de la subvention de fonctionnement sur les exercices 2011 à 2014.

Décide à l'unanimité :

- ◆ de solliciter des subventions de l'Agence des Espaces Verts et du Conseil Général de Seine et Marne aux taux maximum, dans le cadre de l'itinéraire de randonnée Varennes sur Seine / Montereau Fault Yonne

Valide à l'unanimité :

le diagnostic territorial constituant la 1^{ère} phase d'élaboration du Projet de Territoire Agenda 21 de la Communauté de Communes des Deux Fleuves et engage la 2^{ème} phase d'élaboration de ce projet

***Pour le Président,
Le Vice-Président Délégué,***

Philippe LEVEQUE